

CONTRAT D'ENGAGEMENT

PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE 2018 ET DECOUVERTE DU METIER INFIRMIER

Entre :

L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du Centre Hospitalier de Valenciennes, représenté par sa Directrice, Madame Annick MORMENTYN.

Enregistré sous le numéro 31.59.P0081.59 auprès du Préfet de Région Nord Pas-de-Calais

Numéro SIRET : 265 906 735 000 31 - Code APE : 8542 Z : Enseignement supérieur

Ci-après « L'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes »,

Et,

M _____

Adresse : _____

Ci-après « le candidat »,

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de régler les modalités administratives et financières relatives à la formation préparation au concours d'entrée 2018 et découverte du métier infirmier.

Article 2 : Déroulement de la formation

Le candidat intègre la formation organisée par l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes selon les modalités suivantes :

Période de formation : du 01/10/17 au 19/04/18

Durée globale :

- 80 heures de présentiel à l'IFMS
- 470 heures de cours ouverts sur une plateforme accessible 7 jours sur 7 et 24h/24h

Article 3 : Coût de la formation

Le candidat s'engage à prendre en charge le coût de la formation pédagogique qui s'élève à **1 500 €**.

Article 4 : Conditions de prise en charge financière de la formation

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Le montant du coût de la formation pédagogique de toute formation commencée reste dû dans sa totalité à l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes par le candidat.

En cas d'arrêt définitif en cours de formation, le montant du coût de la formation pédagogique de l'année en cours reste acquis à l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes quel que soit le motif de l'annulation.

Une dispense totale ou partielle du règlement de la formation peut être accordée en cas de motif légitime et impérieux, à l'appréciation de la Direction de l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes, sous réserve d'en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Facturation de la formation

La facturation complète sera envoyée par les services financiers du Centre Hospitalier de Valenciennes au candidat à partir des éléments figurant sur ce contrat.

Le paiement est exigé avant le démarrage de la formation soit le 02/10/2017.

Article 6 : Frais divers

L'ensemble des frais pédagogiques (documentations et matériel informatique) sont à la charge exclusive de l'élève. Les tenues de stage pour les périodes en immersion professionnelle seront fournies par l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes.

Article 7 : Obligation du candidat

Présence à la formation :

- Le candidat s'engage à être présent à la formation en présentiel à l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes et aux périodes d'immersion professionnelle.
- En fin de session, une attestation de formation sera transmise aux candidats présents à la totalité de la formation.
- D'une manière générale, le candidat s'engage à respecter le règlement intérieur institutionnel spécifique à la formation qu'il va suivre figurant en annexe 2.

Article 8 : Assurance spécifique durant la période de formation

Responsabilité civile et risques professionnels :

- Le candidat possède une responsabilité civile personnelle.
- Pour la session de formation, l'institut souscrit une police d'assurance couvrant les risques professionnels à l'institut incluant les trajets Aller et Retour ainsi qu'une responsabilité civile en institut et en service de soins.
- Le candidat doit avoir une couverture sociale qui couvre les risques professionnels en service de soins incluant les trajets Aller et Retour.

Article 9 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le candidat, bénéficie d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFMS du Centre Hospitalier de Valenciennes par lettre recommandée avec accusé de réception.

J'accepte et je m'engage à respecter le règlement intérieur institutionnel figurant en annexe 2

J'accepte et je m'engage à respecter les clauses du présent contrat d'engagement.

Fait à Valenciennes, le.....

Signature du candidat,

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Annick MORMENTYN